

Commission Terrains, Forêt, Environnement, Sécurité

Jeudi 17 juillet 2025 – 18h00

Présents : Didier HOUOT, Cédric PIERREL, Yannick PIQUÉE, Emmanuelle AUBERT, Karine CLAUDE, Philippe CUNY, Willy LANGLOIS, Cathy TRUFFIN, Aurélie GASSER-MANGEOT, Jérôme CUNAT, Christelle DE NOBREGA.

Excusés : Michaël ROHR, Jean-François MESDAG, Marie-Agnès GROSJEAN.

Absents : Céline GRANDEMANGE, Jean-Michel PHILIPPE.

1°) Intégration au domaine public de l'accès aux terrains « Lamielle » rue du Moulin

A la majorité, la commission s'est prononcée favorablement afin de classer dans le domaine public les deux parcelles cadastrées AO 543 et AO 494p servant d'accès aux deux parcelles « Lamielle ».
Monsieur l'Adjoint aux terrains a proposé d'élargir à 5m le chemin entre les parcelles AO 501p et AO494p au lieu des 4m prévus.

2°) Intégration au domaine public de la voirie du lotissement des Roches de Fontaine

A la majorité, la commission s'est prononcée favorablement afin de classer dans le domaine public la rue du Mezy desservant les parcelles du lotissement des Roches de Fontaine.
La parcelle cadastré AO 502 ainsi que la place à retourner cadastrée AO 501p rue du Mezy, seront également intégrées dans le domaine public.

3°) Demande de mise à disposition par Monsieur Hassen MALIJI d'une bande de terrain contigüe à sa parcelle B 341 pour installer ses chevaux

La bande de terrain demandée est classée au tableau des voies communales à caractère de chemin. Ce chemin doit être préservé et ne peut être loué. La commission a donné un avis favorable pour la mise à disposition partielle de cette bande de terrain en conservant une largeur suffisante pour le cheminement du Club Vosgien.

4°) Demande de location de la parcelle B n° 422 pour partie lieudit « Le Haut de Moyemont » par Monsieur Alain GRANDEMANGE

Monsieur GRANDEMANGE a sollicité la commune pour la location d'une partie de la parcelle B422 située lieudit « Le Haut de Moyemont » d'une surface de 5000m², afin de planter des arbustes de type sureau. Par la suite M. GRANDEMANGE souhaiterait s'il en a l'autorisation, construire un petit bâtiment agricole et l'acquisition d'animaux.

M. GRANDEMANGE a déjà eu un bail d'un an pour cette parcelle. Il a été proposé de lui refaire un nouveau bail d'un an ou un directement un bail de 9 ans. Les membres de la commission sont favorables à la majorité pour un bail de 9 ans (1 voix contre) La condition étant que le preneur s'engage à entretenir la parcelle et en assumer le défrichement nécessaire à son exploitation.

5°) Demande d'achat du passage communal en bordure de la voie verte, par M. et Mme CAVÉ Jérôme au 1 bis Chemin du Ridot

M. et Mme Jérôme CAVÉ souhaitent acheter le passage communal qui dessert leur maison en bordure de la voie verte au 1 bis chemin du Ridot. Les voisins M. et Mme LAGARDE-FURST s'y opposent. La commission a décidé (1 voix pour et 1 abstention), de ne pas vendre ce passage mais est favorable à conserver le portillon en bois, que Monsieur CAVÉ avait été autorisé à poser en 2005.

6°) Demande de bail en forêt communale de la part de l'Association « Les Gueules de Bois » pour la fête du bois 2026 et 2028

L'association les Gueules de Bois souhaite un bail de location pour utiliser le domaine public à l'occasion de la fête du bois organisée en 2026 et 2028. La commission s'est prononcée favorablement à la majorité

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h00.

Vagney, le 18 juillet 2025

*Le Vice-Président de la Commission,
Cédric PIERREL*

